



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>19771</b>	De <b>M. Élie Aboud</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > endométriose	<b>Analyse</b> > prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>26/02/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/06/2013</b> page : <b>5773</b>		

### Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé afin de sensibiliser le public sur l'endométriose, une pathologie qui touche un nombre croissant de femmes. En effet, une femme sur dix est actuellement concernée. Pourtant elle reste encore peu connue. Elle est donc diagnostiquée plusieurs années après l'apparition des premiers symptômes. Ce retard entraîne des conséquences sur la santé des femmes touchées par la maladie. Cela a, de surcroît, de lourdes répercussions financières. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.